

Décision

Générale

colonial

Décision n° 95-421-1931 Indemnité.

n° 95-421-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1931

Numéro JO
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro
31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de permanence du chauffeur Kader Hussein est portée à 100 francs par mois, à compter du 1er janvier 1932.